



Portrait de Jean Bruller, alias « Vercors ».

Ci-contre : Son livre militant *Le Silence de la mer* fut publié clandestinement par les Éditions de Minuit en février 1942.



### Les surnoms des résistants

La nécessité d'être discret oblige aussi les résistants à utiliser un nom de guerre, voire à en posséder plusieurs ou à en changer régulièrement. On imagine aisément que ce nouveau souci de discrétion vis-à-vis des nazis, en plus du cloisonnement, crée des difficultés complémentaires dans les communications entre les résistants. Dans le choix de leur surnom, les résistants feront souvent preuve d'humour ou de références historiques, géographiques ou littéraires. Fait moins connu, plusieurs femmes useront de surnoms aux consonances masculines, afin qu'on leur fasse plus confiance à une époque encore très machiste. Certains résistants conserveront leur surnom toute leur vie, l'accolant

à leur nom véritable. C'est le cas de « Chaban », le politicien Jacques Chaban-Delmas. Raymond Samuel et Lucie Bernard sont plus connus sous leur surnom Raymond et Lucie « Aubrac ». Le romancier et illustrateur Jean Bruller signera ses œuvres « Vercors ».

### Premières répressions

Malgré toutes ces précautions, les premières répressions arrivent vite et sont médiatisées par l'occupant afin de dissuader les candidats à la rébellion. L'année 1941 est marquée par les premières exécutions. Celle du papa de François, l'enfant résistant de ce récit, vous a peut-être choqués, mais c'était la réalité de l'époque. Bien rares sont les résistants de la première heure qui ont survécu à la guerre. Les pionniers ont payé le prix fort pour leur courage et leur audace. Les exécutions avaient lieu principalement dans des casernes, mais très vite, l'occupant choisira des endroits symboliques comme le Mont-Valérien, à l'ouest de Paris, où plus d'un millier de résistants et d'otages trouveront la mort.



Photographie clandestine d'une exécution au Mont-Valérien.

Avis de condamnation à mort de résistants français.

<p><b>Bekanntmachung</b></p> <p>Die Angeklagten</p> <p><b>Benoni-Charles-Uenanit PANTIN</b> wohnt in Pressagny-le-Val</p> <p><b>Aime-Jean-Benoni PANTIN</b> wohnt in Pressagny-le-Val</p> <p><b>Cyrille-Jean GUERLEDAN</b> wohnt in Hannezo (Eure)</p> <p>haben am 10. Juni 1940 auf der Strasse von Pressagny-le-Val nach Mezières einen deutschen Soldaten ermordet. Sie wurden vom Kriegsgericht deshalb zum</p> <p><b>TODE</b> verurteilt und am 21. April 1941 ERSCHOSSEN</p> <p>Den 21. April 1941. Das Kriegsgericht.</p>	<p><b>ARRÊT</b> de la Cour Martiale</p> <p>Pour avoir assassiné le 10 Juin 1940 un soldat allemand sur la route conduisant de Pressagny-le-Val à Mezières, les nommés :</p> <p><b>Benoni-Charles-Uenanit PANTIN</b> domicilié à Pressagny-le-Val</p> <p><b>Aime-Jean-Benoni PANTIN</b> domicilié à Pressagny-le-Val</p> <p><b>Cyrille-Jean GUERLEDAN</b> domicilié à Hannezo (Eure)</p> <p>ont été condamnés à la</p> <p><b>PEINE DE MORT</b> Ils ont été <b>FUSILLÉS</b> le 21 Avril 1941.</p> <p>Pein: le 21 Avril 1941. La Cour Martiale.</p>
--	--